



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TUTORAT EN ETABLISSEMENT D'UN PROFESSEUR STAGIAIRE - BILAN D'ETAPE.

Instruction du 12 décembre 2022 relative au bilan d'étape du tuteur

Les inspections du second degré

Affaire suivie par :

Pour les PLP Sophie Bearn et Rafika Rais Tél. : 01 57 02 68 57 / 58 Mél : Ce.ien-eget@ac-creteil.fr

Pour les professeurs certifiés, agrégés Christine Pérot Tél. : 01 57 02 68 47 Mél : ce.ipr1@ac-creteil.fr

Pour les P EPS Valérie Métayer Tél. : 01 57 02 68 46 Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr

Pour les CPE Marie-Rose Amsallem Tél. : 01 57 02 68 45 Mél : ce.iprevs@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames les professeures titulaires et Messieurs les professeurs tuteurs d'enseignants stagiaires s/c de Mesdames les Cheffes d'établissement et Messieurs les Chefs d'établissement du public et du privé sous contrat

Références:

- Arrêtés du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisations des personnels enseignants et d'éducation du second degré (NOR : MENH1411675A et MENH1411677A)
- Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours (NOR : MENH2022402A)

Vous avez accepté d'assurer le tutorat d'un professeur ou CPE stagiaire pour l'année scolaire 2022 - 2023 et nous vous en remercions vivement.

Vos missions d'accompagnement et de suivi pédagogique vous ont été précisées lors de réunions organisées par les corps d'inspection en début d'année ou lors des échanges avec les formateurs académiques, chargés d'animer le réseau des tuteurs de stagiaires.

En complément de votre accompagnement, le stagiaire suit un parcours de formation organisé à l'INSPE s'il assure un demi-service d'enseignement, ou participe à des stages organisés par l'Ecole académique de la formation s'il assure un service d'enseignement à temps complet.

Après ces quelques mois d'enseignement, nous souhaitons recueillir votre avis sur le déroulement du début de cette année de stage et, le cas échéant, sur les difficultés éventuelles que le stagiaire pourrait rencontrer dans sa pratique professionnelle.

Les bilans d'étape se présentent sous forme de formulaire à compléter en ligne dans l'application COMPAS de suivi des stagiaires.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir renseigner le formulaire « Bilan d'étape du tuteur terrain » de l'application COMPAS, accessible depuis le portail ARENA **au plus tard le 20 janvier 2023**.

Procédure pour le dépôt du bilan d'étape de votre stagiaire : <https://externet.ac-creteil.fr> (adresse du portail ARENA sur externet)

- A partir de ce portail (ARENA), s'authentifier à l'aide des identifiant et mot de passe de votre messagerie électronique académique
- Choisir la rubrique « Gestion des personnels »
- Cliquer sur « Suivi des enseignants stagiaires 2nd degré - Gestion » (dans la rubrique « Gestion des enseignants »)
- Cliquer sur le nom de votre stagiaire

Une notice explicative est jointe à ce courrier.

Par ailleurs, la fonctionnalité « Signalement » est à votre disposition à tout moment de l'année. En cas de difficulté importante repérée chez un ou une stagiaire, il vous est possible, en concertation avec le chef d'établissement du stagiaire, d'alerter le corps d'inspection en déposant un texte ou un document PDF dans la rubrique « Signalement » de la fiche du stagiaire de l'application COMPAS. Un message d'alerte est alors diffusé automatiquement auprès des inspecteurs de la discipline par voie électronique.

Je vous remercie vivement pour le travail de suivi et d'écoute que vous réalisez et vous souhaite une bonne continuation.

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Le directeur des relations et ressources
humaines
Mehdi Cherfi**